



Annulation en centre de vacances

Par **undie**, le **03/02/2009** à **22:47**

Bonjour,

Pour raison médicale, j'ai dû annuler 2 jours avant de partir une réservation en centre de vacances.

J'avais bien évidemment souscrit à l'assurance annulation dont les frais s'élevaient à 60 euros.

Motif : enlever des fils des suites d'une opération chirurgicale

Depuis le mois de septembre, je me bats, je dis bien je me bats avec l'assurance qui n'a à ce jour pas donné suite à ma demande de remboursement, au pire, d'un avoir.

Celle-ci met 4 à 6 semaines à répondre dès lors qu'elle a reçu les documents qu'elle demande, documents qui varient à chaque fois que je reçois un courrier de leur part.

Je souhaiterais juste savoir si le fait de souscrire l'assurance annulation oblige au remboursement.

Qui peut m'expliquer mes droits vis à vis de cette assurance qui j'ai nettement l'impression fait tout pour ne pas me rembourser ni me faire d'avoir mais surtout qui fait trainer le dossier.

Vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Undie